

---

## *Dépistage pour la prévention du cancer colorectal*

---



Le cancer colorectal affecte la dernière partie de l'intestin. Le développement du cancer colorectal est généralement lent et est presque toujours précédé de l'apparition de lésions bénignes de l'intestin (polypes ou adénomes).

Très souvent, les polypes, mais aussi les cancers colorectaux, ne causent aucune gêne pendant des années. L'un des premiers signes de la présence d'un polype ou d'un cancer colorectal, même à ses premiers stades de développement, est un saignement, qui n'est pas visible à l'œil nu.

### Comment l'effectuer

Ce test est effectué à l'aide d'un tube à essai pour le prélèvement des matières fécales qui seront collectées et ensuite livrées à la pharmacie.

Il est pratique car il peut être effectué à la maison rapidement et facilement et vous permet de détecter la présence de traces de sang dans les selles qui ne sont pas visibles à l'œil nu.

### Quand le faire

Il est pratiqué tous les 2 ans et est proposé aux hommes et aux femmes âgés de 50 à 74 ans.

### Comment adhérer au programme

Les personnes âgées de 50 à 74 ans reçoivent une invitation à faire un test de dépistage de sang occulte dans les selles à domicile. L'invitation doit être utilisée pour retirer gratuitement l'éprouvette à la pharmacie. Une fois les selles prélevées, à la maison, il est nécessaire de retourner l'échantillon à la même pharmacie dès que possible.

### Si le test est négatif

Une lettre de résultat est envoyée à votre domicile. Le test est répété après 2 ans.

### Si le test est positif

Le programme de dépistage prévoit qu'après un test positif pour la présence de sang, un examen approfondi est effectué avec un examen appelé coloscopie. La coloscopie permet d'explorer toute la surface interne du gros intestin. Si des polypes sont trouvés lors de l'examen, ils sont immédiatement retirés.

La coloscopie gratuite est réservée par les opérateurs ATS dans l'un des services d'endoscopie affiliés.

**Lorsqu'il n'est pas indiqué d'effectuer le test de dépistage**

L'examen n'est pas indiqué si une coloscopie a été réalisée récemment, ou si des tests sont en cours pour des adénomes ou des cancers de l'intestin déjà diagnostiqués, ou si un diagnostic de maladie intestinale chronique (par exemple la colite ulcéreuse) a été posé.

**Que dois-je faire si je ne reçois pas l'invitation ?**

Si vous ne recevez pas notre lettre d'invitation, vous pouvez nous contacter au NUMÉRO SANS FRAIS



actif du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 ou envoyez un e-mail à : [screening@ats-pavia.it](mailto:screening@ats-pavia.it).